



La crise des caricatures et suites

Élisabeth Garant, Centre justice et foi.

Le 16 février 2006

La publication des douze caricatures du prophète Mohammed dans le journal danois *Jylland-Posten* a été le déclencheur d'une crise internationale qui dure depuis des semaines. La décision du journal de droite de lancer un concours d'illustrations du prophète visait délibérément à transgresser et à défier une interdiction religieuse de l'islam. Un geste inutilement provocateur dans un contexte sociopolitique danois où les rapports avec les populations immigrantes sont déjà tendus et dans un contexte de relations internationales extrêmement difficiles avec le monde arabo-musulman. Un geste stigmatisant puisque plusieurs des dessins publiés renforçaient les préjugés tenaces qui tiennent trop souvent lieu de connaissances sur l'islam chez les non musulmans. Enfin, un geste offensant pour les personnes musulmanes qui accordent de l'importance à leur tradition religieuse et qui considèrent leur foi comme une dimension importante de leur vie.

Par contre, l'escalade des réactions à laquelle nous assistons depuis quelques temps est tout à fait inacceptable et les gestes de violence qui ont été commis au nom de l'indignation doivent être aussi fortement dénoncés. La colère des foules est nourrie par d'autres frustrations et elle sert surtout d'autres intérêts que ceux du religieux. L'idéologie religieuse n'est encore une fois ici qu'un prétexte qui sert à détourner l'attention de situations politiques explosives. La crise s'est aussi répercutée en tensions et en débats au sein de plusieurs autres pays occidentaux où sont présentes des communautés musulmanes. La difficulté de rallier toutes les composantes de leur population autour de consensus sociaux clairement définis s'est cristallisée dans des interventions souvent polémiques autour d'un principe important de la vie démocratique qu'est la liberté d'expression et la place du fait religieux dans l'espace public laïque.

Il faut certainement souligner avec insistance les prises de parole courageuses des musulmans modérés qui sont intervenus comme acteurs d'une réalité collective qui nous concerne tous et qui se sont distancés des clivages eux/nous

(occident/monde musulman, immigrants/population d'accueil, croyants/non-croyants) sous-jacents à un grand nombre de réactions actuellement. Au Québec et au Canada, les interventions qui appelaient au calme, à privilégier le dialogue et à utiliser les recours démocratiques ont certainement permis de réduire les tensions. Certains médias ont d'ailleurs contribué positivement dans l'impact qu'ont pu avoir ces messages.

Il est encore trop tôt pour aborder en profondeur les enjeux qui sont mis en évidence par de tels événements. Mais il nous semble important de souligner certaines questions appelées à devenir des réflexions incontournables sur un monde et des sociétés qui risquent de n'être que plus complexes après la "crise des caricatures".

De l'instrumentalisation des événements

La publication des caricatures remonte au 30 septembre 2005. Les plaintes auprès du journal, la manifestation pacifique des musulmans à Copenhague et les protestations des ambassadeurs des pays musulmans auprès du premier ministre danois au cours du mois d'octobre ne semblent pas avoir été prises en compte dans un débat démocratique permettant l'échange des points de vue sur la liberté d'expression et la liberté religieuse. Il semble y avoir eu un vide qui s'est avéré un terrain fertile pour l'instrumentalisation et la récupération.

Dans le plus récent numéro de *Relations* dont le dossier portait sur l'islam, Antoine Sfeir montrait bien qu'au Moyen-Orient " les carences patentes en matière de développement et de droits humains, d'accès à l'éducation et à la richesse dont souffrent les États, souvent corrompus, sont autant de failles dans lesquelles se glissent les différents mouvements islamistes " ¹. Ce fondamentalisme est un acteur de la crise actuelle, qui tout en projetant une solidarité qui se dit fondée sur l'identité religieuse, exploite les frustrations vécues par la population dans des pays où l'on peut voir depuis des années leurs revendications politiques, sociales et économiques vouées à l'impasse par l'ingérence politique et militaire de certains pays occidentaux.

La couverture médiatique contribue aussi, dans l'imaginaire collectif, à la construction d'une certaine vision du conflit en cours en donnant prise aux thèses de choc des civilisations mais aussi aux clivages entre musulmans et non musulmans. Ce qu'on nous rapporte majoritairement de la crise actuelle renforce cette perception d'une incompatibilité entre monde occidental et présence musulmane tout comme une équation entre pays arabo-musulmans et barbarie. Plusieurs reportages sur les pays musulmans que nous transmettent en grande partie les médias continuent par ailleurs d'accentuer cette équation entre l'islam et la violence même si elle ne constitue que l'expression minoritaire au sein des pays musulmans. Il est à peu près certain que les amalgames dont sont victimes l'islam et les musulmans seront encore plus tenaces dans l'opinion publique après la crise.

La récupération des événements se réalise aussi au service d'une certaine conception de la laïcité qui peine à prendre en considération la place du religieux dans l'espace public. Particulièrement dans certains débats en Europe, l'enjeu semble davantage être la nécessité de démontrer l'incompatibilité d'une attention aux croyances religieuses avec un idéal républicain de laïcité qui relègue la dimension religieuse à l'espace privé. Nous pensons que l'expérience québécoise et la réflexion menée dans le contexte scolaire concernant une laïcité ouverte au fait religieux peut enrichir une autre vision. Il nous semble possible d'appuyer une laïcité sans obliger les personnes croyantes à se couper de leurs croyances religieuses lorsqu'elles exercent leur participation citoyenne.

Plus qu'une question de droits

La liberté d'expression est un droit fondamental pour la vie démocratique qui a été gagné au prix de luttes historiques. L'existence des chartes des droits est une balise importante dans la recherche de la coexistence harmonieuse de nos sociétés. La possibilité de recourir à des instruments juridiques pour faire avancer la reconnaissance des droits dans nos pays est aussi un acquis incontournable dans une société qui doit faire une place de plus en plus grande à des minorités culturelles et religieuses. Le fait de réitérer ces éléments dans la conjoncture actuelle est certainement légitime.

Mais notre capacité de vivre ensemble ne peut reposer uniquement sur l'exercice des droits ou être compris comme un équilibre entre des droits différents qui peuvent entrer en conflit. Il incombe à tous une responsabilité d'établir aussi des règles du vivre ensemble à travers des débats collectifs, des choix politiques et des actions sociales à la lumière de conjoncture en évolution. Ainsi en est-il de l'exercice de la liberté d'expression qui ne devrait pas être comprise comme la possibilité individuelle de dire tout ce que l'on veut sans responsabilité face à une réalité collective plus large.

L'utilisation du droit à la libre expression pour renforcer des préjugés et justifier des discriminations sociales, pour alimenter des tensions sociales ou pour encourager des consensus sociaux fondés sur l'exclusion de groupes précis au sein de la population nous semble faire abstraction des responsabilités qui incombent à tout détenteur de droits. De la même façon, le droit à la liberté religieuse ne doit pas se transformer en demandes de censure contraires aux choix collectifs que se donne une société ni en revendications qui portent atteinte aux acquis d'une société démocratique. Les événements actuels illustrent bien l'urgence d'investir dans un processus d'élaboration des balises ou des règles permettant que le vivre ensemble soit possible dans des sociétés marquées par la diversité. Car cela ne se fera pas tout seul.

Par ailleurs il faut placer les choses dans une juste perspective et aussi rappeler que la liberté de presse réclamée dans le débat actuel est certainement au quotidien davantage menacée par " des contraintes politiques et économiques "₂

qui régulièrement limitent l'accès à l'information utile pour alimenter adéquatement le débat et l'opinion publics. À cet égard, il suffit de penser à l'application limitée des lois d'accès à l'information par les instances gouvernementales ou à l'augmentation de la concentration de la presse et à ses conséquences sur l'uniformisation du discours médiatique. Ces menaces à nos acquis en terme de droits nous semblent pernicieuses et beaucoup plus dangereuses pour la vie démocratique que ne l'est la prise en compte des sensibilités religieuses de certains croyants. Tout comme le sont d'ailleurs les inégalités persistantes qui érodent la capacité d'une participation citoyenne des membres de certains groupes au sein de notre population. Une mise perspective est donc nécessaire.

Quelles actions politiques privilégier?

Face aux gestes de violence qui ont pris comme cible les ambassades ou les réactions qui visaient indistinctement toute la population danoise, la réflexion sur le rôle que doivent assumer les instances politiques est nécessaire. Comme l'ont exprimé plusieurs prises de parole, dont celle du Vatican, il est utile de se rappeler que " les offenses formulées par une personne ou par un organe de presse ne peuvent être imputées aux institutions publiques du pays relatif, dont les autorités pourront et devront éventuellement intervenir selon les principes de la législation nationale " ³.

Les pays occidentaux ont en effet des mécanismes juridiques pour s'assurer que les débordements dans l'exercice du droit à la liberté d'expression soient contrôlés, dénoncés et rectifiés. Le code criminel canadien, par exemple, comporte des articles spécifiques en regard de la propagande haineuse (art. 318 et 319). Il n'y a donc pas lieu dans le débat actuel d'envisager l'introduction de nouvelles législations dont les objectifs seraient de limiter le droit à la liberté d'expression ou d'empêcher la critique des univers religieux dans l'espace public.

La responsabilité des autorités politiques à laquelle nous devons réfléchir se situe à d'autres niveaux d'intervention. Elle doit viser la création de conditions sociales, aux plans national et international, qui favorisent un rapport égalitaire entre les citoyens et entre les peuples. Les gouvernements doivent, de toute urgence et de façon proactive, prendre des mesures pour réduire les stigmatisations, les discriminations et les exclusions dont sont victimes les minorités sur leur territoire. Au plan international, ils doivent rompre avec des pratiques d'ingérence qui servent leurs intérêts économiques et qui alimentent les courants fondamentalistes pour appuyer plutôt les processus nationaux légitimes de démocratisation.

La responsabilité des États est aussi de soutenir la création d'espaces de dialogue où peuvent être abordés les défis qui se posent au sein des sociétés

devant composer avec une diversité culturelle et religieuse importante. C'est une des responsabilités que les autorités gouvernementales ont trop souvent tendance à négliger. Il aura fallu toute cette crise internationale pour que le gouvernement danois se décide à entrer en dialogue avec des représentants musulmans. On peut penser qu'une action de ce genre, prise au départ, aurait évité bien des dérapages.

Les autorités gouvernementales ont certainement un rôle à jouer à travers des initiatives d'éducation qui favorisent la compréhension des enjeux soulevés par de tels événements de même que par la formation des citoyens de toutes origines à leurs droits et aux recours existants. Mais tout cela a déjà beaucoup trop tardé et il faudra, après la crise, prendre rapidement la mesure du fossé qui se sera encore une fois élargi et des fractures qui auront été accentuées.

Conclusion

Cette responsabilité n'est évidemment pas du seul ressort des autorités gouvernementales. Il incombe aussi aux citoyens et aux citoyennes de contribuer à la mise en place d'espaces de dialogue et d'y participer activement. Comme membre d'une société où le défi du pluralisme nous rattrape sur de nombreux fronts, nous pouvons intervenir de façon à créer un climat propice aux délibérations qui permettront de préciser un certain nombre de consensus sociaux et à faire évoluer certaines réalités sociales pour qu'elles correspondent davantage à une société qui ne sera plus homogène. Enfin, nous avons aussi à dénoncer les inégalités qui fracturent la société et le monde dans lesquels nous vivons et refuser toute compromission avec des actions qui font primer l'exclusion sur la solidarité.

Montréal, le 16 février 2006

Notes

1- Voir l'article d'Antoine Sfeir : *Des tendances radicales dans le dossier " À la rencontre de l'islam "*, *Relations*, no. 706, février 2006, p.19.

2- Pour une analyse plus détaillée voir A.-M. Gingras : *La liberté de presse: une lutte citoyenne* dans *Relations*, no. 705, décembre 2005, p. 14.

3- Extrait de *Proximo* (Radio Ville-Marie), édition du 3 au 9 février 2006.